



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2023-03-26**

**OBJET : Contrat de travail à durée déterminée de monsieur Martin Girard directeur du Service des travaux publics et inspecteur municipal adjoint**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, a déposé le projet de contrat de travail à durée déterminée de monsieur Martin Girard et que ce projet est annexé à la présente ordonnance;

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur François Désy, a pris connaissance du projet ci-haut mentionné et l'a approuvé,

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise madame Diane Cyr, greffière-trésorière, à signer le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Martin Girard annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 23 mars 2023

Jean Dionne, Administrateur